

Les offices de tourisme et ports sous un statut d'epic (établissement public industriel et Commercial)

CNFPT - Montpellier

Dates et durée de la formation

Durée : 2 jours

Date(s) :

3 décembre, 4 décembre 2019

Public cible

Directeurs d'offices du tourisme ou de ports

Objectifs

Connaître les particularités juridiques, comptables et fiscales des établissements publics industriels et commerciaux appliqués au contexte des structures touristiques et portuaires

Pré-requis

Aucun

Intervenants

CNFPT

Contenu de la formation

Les différentes modalités de gestion des Offices de tourisme et des ports

Les particularités juridiques, comptables et fiscales des EPIC.

- **Nombre de personnes** : 15
- **Code action** : R5EPI006